

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE
CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

22 avril 2026

N° E26000054 /51 BIS

Le vice-président

E- Décision désignation commissaire enquêteur (modification)

Vu enregistrée le 16 avril 2026, la lettre par laquelle la Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

La modification de droit commun N°5 de son PLU, sur la commune de Bouranton, par Troyes Champagne Métropole, située 1 place Robert-Gallet BP9 à Troyes (10001). ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu l'article R222-22 du CJA

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2026 ;

DECIDE

ARTICLE 1 :M. Francis SONGY est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 :Mme Danièle DENYS est désignée en qualité de commissaire enquêtrice suppléante pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 :Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 :La présente décision sera notifiée à la Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole, à M. Francis SONGY et à Mme Danièle DENYS.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 22 avril 2026

Pour expédition conforme,
Châlons-en-Champagne, le 23avril 2026
Le greffier,

 Signé
C.LEPOIVRE

Vu l'article R222-22 du CJA,
pour la présidente absente,
le vice-président

Signé

Benoît BRIQUET